



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/86

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 06/12/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUET

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'OCCUPATION PAR L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE DODEMAN

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le bail conclu avec l'Etat pour la location des locaux situés 3 rue du Chemin salé pour l'inspection de l'Education Nationale arrive à échéance au 31/12/2022 ;

Considérant que le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de l'ancienne école Dodeman ;

Considérant qu'il est convenu de renouveler le bail pour l'inspection de l'Education nationale dans les conditions suivantes :

- Location des locaux du 1^{er} étage situé au 3 rue Chemin Salé pour l'Inspection de l'Education Nationale
- Période : 1^{er} janvier au 15/07/2023
- Montant annuel du loyer révisé conformément au cout de la construction : 1234.01 euros
- Prise en charge des charges d'électricité et de gaz par l'Etat pour un montant estimé de 2 640 €
- Suppression de la clause de renouvellement

.../...

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à approuver le bail de location des locaux du 1^{er} étage de l'ancienne école Dodeman situé au 3 rue du chemin salé au profit de l'Inspection de l'Education Nationale
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ledit bail et tout autre pièce nécessaire à la présente décision.

Fait en mairie le

Le Maire,
Yann DUGARD

